

## PROSTITUTION - UNE HISTOIRE SANS FIN ?

[Milena Chimienti](#)

De Boeck Supérieur | « Sociétés »

2008/1 n° 99 | pages 11 à 20

ISSN 0765-3697

ISBN 9782804157722

DOI 10.3917/soc.099.0011

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-societes-2008-1-page-11.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## PROSTITUTION – UNE HISTOIRE SANS FIN ?

Milena CHIMIENTI

---

**Résumé** : Les valeurs et enjeux orientant débats et régulation concernant la prostitution semblent être récurrents. Si de nouvelles problématiques telles que la migration clandestine et la traite des êtres humains, sont venues s'ajouter à d'autres portant davantage sur des questions purement morales, elles se dissimulent autour d'anciennes oppositions : une vision égalitariste visant un traitement universaliste s'opposant à une vision pluraliste de la société et à un traitement particulariste ; la perception de la prostitution comme forme d'exploitation paradigmatique, et donc inacceptable, des femmes versus une perception l'envisageant comme simple miroir des inégalités ; une représentation de la prostituée victime et innocente opposée à celle d'une femme coupable et donc déviante ; enfin la question de la possibilité de vendre son corps s'opposant à l'idée de la vente de services et seulement d'une partie de soi. Cet article traite des enjeux sous-jacents au débat sur la prostitution, ainsi que des formes de régulation qui en découlent au travers d'une perspective historique.

**Mots clés** : prostitution, morale, politique publique.

---

**Abstract** : The values and issues shaping either the debates or the regulation of prostitution seem to be recurrent. If new topics, such as irregular migration, smuggling or trafficking in human beings have met others which are more focused on purely moral questions, they are still based on old oppositions : an egalitarian perception (aiming an universalistic treatment) versus a pluralistic perception of society (aiming a particularistic treatment) ; perception of prostitution as a paradigmatic form of exploitation of women and therefore unacceptable versus a perception considering prostitution as a simple mirror of inequalities ; a representation of the prostitute as an innocent victim opposed to the idea of a guilty and deviant woman ; finally the question of the possibility to sell one's own body opposed to the idea that prostitution is only the sale of services and of a portion of oneself. This article deals with the issues underlying the debate on prostitution and on the following forms of regulation according to an historical perspective.

**Keywords** : prostitution, moral, policy.

---

La prostitution et les personnes prostituées ont de tout temps été stigmatisées. La sexualité tarifée a, de fait, toujours été perçue comme une transgression aux rapports sexuels jugés légitimes<sup>1</sup>. La dimension scandaleuse de la prostitution provient également de son rapport particulier au travail : il s'agit d'une activité économique qui tend à échapper au contrôle de l'État<sup>2</sup>. Cet article propose dans un premier temps les arguments à l'origine du débat sur la prostitution, discutant les différentes positions et leur récurrence dans le temps, pour traiter ensuite de la régulation de la sexualité vénale au travers d'une perspective historique.

### Les enjeux du débat sur la prostitution

Quatre thématiques principales se dégagent des différents débats sur la régulation de la prostitution, à savoir la question de l'égalité et d'un traitement universaliste face à une approche pluraliste et particulariste ; la représentation de la prostitution comme une forme d'exploitation paradigmatique opposée à l'idée de la prostitution simple miroir de la domination masculine ; l'image victimisante antinomique à celle d'une prostituée coupable et déviante ; enfin la dénonciation de la marchandisation du corps et de l'intimité contredite par l'idée de « distance intime » propre à toutes activités et contacts humains.

### *Égalité et traitement universaliste vs pluralisme et traitement particulariste*

Né au siècle des Lumières, le mythe de l'égalité universelle a été développé d'abord par le mouvement bourgeois qui militait pour l'instauration d'une société

---

1. Tels que la sexualité extraconjugale, les rapports avec plusieurs partenaires ou encore la sexualité mercantile et ne visant pas la reproduction, voir Pheterson (Gail), *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, 2001.

2. Comme le relève aussi Mathieu (Lilian), « La prostitution, zone de vulnérabilité sociale », *Nouvelles questions féministes* 21(2), 2002, p. 55-75.

méritocratique, où la réussite individuelle ne serait plus liée à la naissance et au statut social. Ainsi, défendait-il l'idée que l'égalité constituait la condition nécessaire à une croissance du bien-être de la société, reposant sur les ressources matérielles et humaines, librement investies par ses membres (tout en soumettant, sans la soutenir, la classe ouvrière au diktat du capitalisme sauvage et de l'industrialisation croissante). Cette logique des droits, luttant pour une morale orientée vers l'égalité, a perduré sous différentes formes et a pris son importance lors de l'époque fordiste des Trentes glorieuses au travers du plan Marshall qui visait la programmation à long terme de l'égalité à l'aune de la classe moyenne. Selon cette perspective, la prostitution ou le marché du sexe sont des formes intolérables d'inégalité, l'État devant mettre en place les moyens permettant de subvenir aux besoins dans les secteurs économiques considérés comme traditionnels. En ne tenant pas compte des différences, le traitement universaliste visé en créait cependant davantage. Les mesures étaient mal adaptées aux besoins particuliers de la population en difficultés ne parvenant pas à atteindre l'égalité visée.

La fin des Trente Glorieuses marque une nouvelle manière de traiter les différences. La crise que connaît le fordisme dans les années 1970 engendre la fin du mythe de la croissance économique. Les différences sociales augmentent. Des formes atypiques de pauvretés généralisées (sous le vocable *la nouvelle pauvreté*) voient à nouveau le jour. Les politiques de l'égalité cèdent la place à des politiques de gestion des différences. Elles marquent l'acceptation de la reproduction des inégalités. Face à cette fragmentation de la société, le traitement des inégalités vise dans un premier temps la stabilisation de la société par des mesures spécifiques concernant les groupes minoritaires. Bien que tolérées, les inégalités sont à cette époque traitées dans les niches indépendantes les unes des autres et n'ont pas comme objectif la sortie de la marginalité mais la prévention de tout débordement. Ainsi naît l'idée de la société à deux vitesses<sup>3</sup>. La prostitution ou le marché du sexe s'avère alors une forme tolérable de comportement donnant lieu à des mesures particulières tant juridiques que sanitaires, non pas afin de « sortir » les personnes de la marginalité, mais pour éviter un assistanat qui donnerait lieu à une augmentation des frais de l'État.

Cette communautarisation du traitement des inégalités ira en s'accroissant avec la société du risque<sup>4</sup>. Parce que le risque est partout, il doit être partagé. La crise – à moins que les Trentes Glorieuses n'aient été l'exception comme l'évoquent certains auteurs<sup>5</sup> – engendre de nouvelles formes d'organisations économiques et étatiques.

3. Dahrendorf (Ralf) et Aron (Raymond) éd., *Classes et conflits de classes dans la société industrielle*, Paris/La Haye, Mouton, 1972.

4. Selon les termes de Beck (Ulrich), Giddens (Anthony) et Lash (Scott), *Reflexive modernization : politics, tradition and aesthetics in the modern social order*, Cambridge, Polity Press, 1994.

5. Cattacin (Sandro) éd., *Retour au travail ! : le « workfare » comme instrument de réforme*, Fribourg Suisse, Éditions Universitaires Saint-Paul, 2002.

Le système économique s'organise sur le court terme avec de continuelles crises et recherches d'ajustement, suivies de nouvelles croissances. La dynamique économique est ainsi en recherche constante de stabilité, recherche s'opérant par de continuelles variations des lieux (branches et secteurs économiques) de croissance et de déclin. Le système politique tend, quant à lui, à se retirer de la sphère économique, lui laissant la modération de l'économie<sup>6</sup>. Cette diminution de l'intervention étatique conduit à une gestion, tant étatique qu'économique, sans projet à long terme mais seulement avec une logique pragmatique.

Dès lors, les différences prennent une forme plurielle : aux exclus d'antan s'ajoute une palette de situations plus ou moins précaires. L'intervention de l'État vise à éviter des ruptures majeures, et à affaiblir les impacts sociaux des restructurations permanentes. L'État tente par exemple de maintenir l'*employabilité* des personnes (mais non leur emploi, comme l'indique la notion de *workfare*) ; il tente de diminuer les risques<sup>7</sup>. À la gestion de niches de la marginalité s'ajoute celle de la survie de manière générale. La prostitution, ou plus généralement le travail du sexe, devrait donc être toléré, sous une législation visant à éviter la propagation des risques sanitaires ou la spirale de la désaffiliation sociale<sup>8</sup>.

Ces oppositions regroupent également les divisions au sein des différents courants féministes qui tantôt combattent la prostitution comme une forme inacceptable d'exploitation et tantôt la perçoivent comme un miroir des différences de genre.

### ***Forme d'exploitation inacceptable vs simple miroir des différences de genre ?***

Depuis l'émergence des études féministes, l'analyse de la prostitution en termes de rapports sociaux de sexe se divise en deux courants majeurs. D'un côté, un courant pour lequel la prostitution est la forme paradigmatique d'exploitation que subissent les femmes de la part des hommes. Ce courant qui est composé de féministes dites radicales (courant de type abolitionniste) combat l'institution de la prostitution : les auteurs qui y sont rattachés<sup>9</sup> estiment que la régulation de la prostitution est

6. Cette érosion de l'État social a pour conséquence d'impliquer les différents acteurs (acteurs étatiques, économiques et société civile) dans la résolution des problèmes et dans l'intervention, selon l'idée de *Welfare mix*. Voir notamment à ce sujet Evers (Adalbert), "Shifts in the Welfare Mix-Introducing a New Approach for the Study of Transformations in Welfare and Social Policy", in Evers (Adalbert) et Wintersberger (Helmut) éd., *Shifts in the Welfare Mix*, Frankfurt/Colorado, Campus Westview, Boulder, 1990, p. 7-29.

7. Manconi (Luigi), « Limitare la sofferenza. Per un programma di riduzione dei danni », in Manconi (Luigi) éd., *Legalizzare la droga. Una ragionevole proposta di sperimentazione*, Milano, Feltrinelli, 1991, p. 5-51.

8. Comme le relève Lilian Mathieu, *op. cit.*

9. Notamment : Barry (Kathleen), *L'esclavage sexuel de la femme*, Paris, Stock ; Louis (Marie-Victoire) 1982, « Le corps humain mis sur le marché », *Manière de voir. Femmes, le mauvais genre ?* n° 44, mars-avril 1999 ; Poulin (Richard), « Éditorial. 15 thèses sur le capitalisme et le système prostitutionnel mondial », in Poulin (Richard) éd., *Prostitution : la mondialisation incarnée*, Points de vue du Sud, coll. « Alternatives Sud » (Cetri/Syllepse), 2005, XII, 3, p. 1-14.

inadmissible dans le sens où elle institutionnalise, et ainsi essentialise, la construction sociale des femmes en tant qu'objets sexuels à destination des hommes. Ces féministes perçoivent ainsi dans la régulation de la prostitution, voire dans la seule existence de cette activité, une atteinte non seulement envers les personnes qui s'y adonnent, mais aussi envers toutes les femmes. En combattant l'institution de la prostitution, ces féministes dénoncent sa régulation d'une part en tant que forme de discrimination des femmes, et, d'autre part, en tant que symbole de la logique libérale et consumériste. La prostitution n'étant pas vue comme un travail mais un esclavage, les prostituées sont perçues comme des victimes du système patriarcal et de la politique de division des genres. Hormis leur combat contre la régulation de la prostitution, les mesures proposées visent alors à aider les prostituées à changer de situation, soit à les « réinsérer ». Une perspective abolitionniste plus radicale encore entend non seulement l'éradication de l'institution étatique de la prostitution, perspective qui tolère la prostitution si elle inscrite dans la sphère privée, mais l'interdiction même de cette activité (courant de type prohibitionniste).

Un autre courant, de type libertaire, met en avant l'autonomie potentielle des prostituées. S'il pense également la relation entre la prostitution et le statut de toute femme, la prostitution est vécue comme s'insérant dans un « continuum d'échanges economico-sexuels »<sup>10</sup> marquant les relations entre hommes et femmes, qui s'étendrait du mariage à la prostitution. La prostituée « ne donne rien et fait tout payer, alors que l'épouse donne tout et ne tarifie rien »<sup>11</sup>. Montrant que les relations entre hommes et femmes impliquent notamment toujours une forme d'échange, ces féministes critiquent la position radicale faisant de la prostituée une victime émissaire du système patriarcal, pour l'envisager davantage comme une figure extrême. La généralisation s'opère aussi par l'affirmation que toutes les femmes sont amenées à se trouver, à un moment de leur existence, dans une situation d'échange de sexualité contre des avantages matériels, soit dans une situation plus ou moins comparable à celle d'une femme qui se prostitue.

À partir du milieu des années 1980, la défense des droits des prostituées fait partie d'un débat plus vaste concernant la sexualité dans son ensemble. Cette tendance, inscrite dans les *queer studies*, considère la lutte contre la répression des minorités sexuelles comme un de ses principaux enjeux. Des féministes font « [...] de l'échange de plaisirs entre partenaires consentants un moyen de "libération" par la levée des censures imposées par une société patriarcale sexuellement répressive. À ce titre, la consommation de pornographie, l'exercice de pratiques sexuelles

10. Selon les termes de l'ethnologue Paola Tabet (« Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant une compensation », *Les Temps Modernes*, n° 490, mai 1987, p. 1-53. Voir aussi Tabet (Paola), *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Tabet (Paola), « La grande arnaque. Échange, spoliation, censure de la sexualité des femmes », *ProChoix* n° 20, 1998, p. 99-122). Cette perspective part du constat que la sexualité vénale est le plus souvent vendue par les femmes tandis que le client s'avère la plupart du temps un homme.

11. Tabet (Paola), « Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant une compensation », *Les Temps Modernes*, n° 490, mai 1987, p. 1-53.

socialement “déviantes” (homosexualité, sadomasochisme, etc.) ou encore la prostitution peuvent devenir des moyens de reconquête, par les femmes, de leur autonomie sexuelle et doivent les aider à redéfinir la sexualité d’un point de vue féminin<sup>12</sup>. » Ce mouvement de type libertaire se base sur le point subjectif des personnes concernées quant à leur situation, dont l’interprétation est pensée comme la seule légitime. Ainsi, non seulement aucune forme de sexualité ne peut être définie a priori comme l’expression d’un rapport de domination<sup>13</sup>, mais un rapport de domination ne peut être considéré comme tel que par l’interprétation qu’en font les personnes qui y sont impliquées. La prostitution se présente comme révélateur des questions et problèmes traversant la condition de toutes les minorités (sexuelles). L’analyse de la prostitution permettrait donc de révéler la morale sur laquelle est fondée toute politique publique et les valeurs sur lesquelles se développent les rapports sociaux. Les revendications des prostituées traduisent alors des enjeux centraux du mouvement des femmes, des minorités sexuelles, voire d’autres types de populations marginalisées. Afin de lutter contre le mépris social, la prostitution est présentée comme un métier à part entière, aussi digne de reconnaissance et donc d’avantages sociaux que pour n’importe quelle autre activité professionnelle ou n’importe quel autre travailleur<sup>14</sup>.

Face à la position des féministes radicales pensant la prostitution en tant que forme paradigmatique de l’oppression des femmes par le pouvoir masculin, la prostitution est présentée comme un produit de l’inégalité de statut divisant hommes et femmes. Ainsi les formes d’oppression dont sont victimes les prostituées ne sont pas spécifiques, mais similaires à celles qui affectent toutes les femmes. Soulignons que ce courant de pensée insiste sur la distinction entre prostitution forcée et « prostitution adulte résultant d’une décision individuelle », les prostituées autonomes incarnant alors l’antithèse absolue de la femme au foyer, économiquement dépendante d’un mari, unique bénéficiaire de « services sexuels » gratuits.

### ***Victime et innocente vs coupable et déviate***

Cette polarisation entre féminismes de type radical et libertaire se retrouve aussi dans les recherches récentes consacrées à la traite des femmes. La problématisation des migrantes dans le marché du sexe s’est en effet réalisée selon une nouvelle dichotomie entre prostitution « forcée » et « volontaire » : d’un côté, la figure de la travailleuse du sexe de l’Ouest ou du Nord, dont l’activité est autodéterminée, et de

12. Mathieu (Lilian), *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 1998, p. 138-139.

13. Petherson, *op. cit.*

14. « Si la prostitution se rapproche de la définition commune du “métier”, en ce qu’elle est l’activité régulièrement exercée qui permet à ces femmes de gagner l’argent qui les fait vivre, elle s’en distingue non seulement par le stigmate qui lui est attaché mais aussi par son absence de reconnaissance officielle qui, dans la plupart des pays, exclut de la protection sociale. La demande de reconnaissance professionnelle inclut l’attribution des mêmes avantages sociaux que ceux dont dispose l’ensemble des travailleurs » (Mathieu, *ibid.*, p. 185).

l'autre celle de la femme du Sud ou de l'Est, victime de traite et forcée de se prostituer. Cette dichotomie supplémentaire établit une nouvelle hiérarchie morale opposant toujours la figure d'une femme innocente, et donc victime puisque non responsable de sa situation, à celle d'une femme déviante pour avoir opté volontairement pour le marché du sexe et donc coupable. La figure de la femme innocente est, dans ce cas, incarnée par celle de la migrante de l'Est ou du Sud qui aurait été poussée, entre autres par la pauvreté, dans les filets de trafiquants l'ayant conduite à émigrer et se prostituer dans des pays du Nord-Ouest. Dès lors, il ne s'agit plus de réinsérer ces « victimes », mais de les sauver de la traite dont elles sont l'objet<sup>15</sup>. L'écart important entre preuves (nombre de cas de traite recensés) et investissements publics ont amené à penser<sup>16</sup> que les politiques anti-traite visent davantage à contenir la migration irrégulière, plutôt qu'à sauver d'éventuelles victimes. Ces politiques se voient d'autant plus puissantes qu'elles peuvent s'appuyer sur le soutien des adversaires de la régulation de la prostitution, soit de tous les discours, abolitionniste ou prohibitionniste, chaque perspective venant se renforcer mutuellement de manière tautologique.

### ***Marchandisation du corps et de l'intimité vs simple accentuation de la distance entre soi et l'activité***

Au-delà de l'opposition entre les différents courants féministes et entre égalitarisme et pluralisme, la prostitution questionne notre rapport au corps. On y dénonce tantôt la logique libérale et consumériste du « tout » monnayable<sup>17</sup> où le corps devrait échapper au circuit du profit et ne pourrait être considéré comme une marchandise (perspective dans laquelle s'inscrivent également les féministes radicales). Inversement, d'autres écrits proposent que, comme dans tout rapport (contractuel), l'intimité (ou la sincérité) peut être feinte. La « distance intime »<sup>18</sup> qui a lieu dans le cadre de la sexualité vénale comme dans toute relation<sup>19</sup> parle à ce sujet de *counterfeit intimacy*.

15. Vision simpliste critiquée notamment par Földhàzi (Àgi), *Traite et prostitution des femmes*. Intervention dans le cadre de l'atelier de sociologie des prostitutions, sous la direction de Chimienti (Milena), Földhàzi (Àgi) et Cattacin (Sandro), Genève, Département de sociologie, Université de Genève, 2005 ; Kempadoo (Kamala) et Doezema (Jo), *Global sex workers : rights, resistance, and redefinition*, New York [u.a.], Routledge, 1998.

16. Guillemaut (Françoise) avec la coll. de Luzenir Caixeta, *Femmes et migrations en Europe*, Lyon, Le Dragon Lune, 2004 ; Weitzer (Ronald), "The Social Construction of Sex Trafficking : Ideology and Institutionalization of a Moral Crusade", *Politics Society*, 2007, 35, p. 447-475.

17. Voir notamment Louis, *op. cit.*

18. Suivant le concept du philosophe Varela (Francisco J.), "Intimate Distances. Fragments for a Phenomenology of Organ Transplantations", *Journal of Consciousness Studies* 8, 2001, 5-7, p. 259-271.), inspiré de Jean-Luc Nancy, qui évoque la distance à laquelle est confronté le malade avec son corps, distance accentuée par la prise en charge médicale et par la transplantation d'organes. L'intrus n'est autre que soi.

19. Goffman (Erwin), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973.

Si ces oppositions sont récurrentes dans le temps, leur hiérarchie diffère en fonction des référentiels (ou des morales) propres à chaque époque, comme l'illustre la manière dont chaque régulation est justifiée selon les périodes.

### La régulation de la prostitution : un aperçu historique

Depuis des siècles les prostituées ont été pensées en termes de risque pour la société. Cette perception a connu trois phases majeures de développement.

#### *Les XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles – l'État libéral et le système de surveillance-tolérance*

Lorsqu'elle est perçue comme un « fléau social »<sup>20</sup> qu'il s'agit de surveiller – l'État voyant dans la sexualité tarifée une certaine utilité dès lors que ces pratiques suivent certaines règles –, la prostitution est reléguée d'abord à la sphère publique : la prostitution doit servir à canaliser les pratiques extraconjugales mais il s'agit aussi de garantir ces pratiques conformes à l'ordre moral (« bonnes » pratiques sexuelles, distinction des clients selon la couche sociale). C'est le point de départ du principe de réglementarisme, celui de la « tolérance et surveillance » de la prostitution<sup>21</sup>. S'il faut tolérer les sexualités illégitimes, celles-ci doivent alors être organisées : la maison close comme la maison de santé seront ces lieux de tolérance. L'enjeu de la régulation consistera d'une part en un contrôle moral et sanitaire et d'autre part à tirer profit de l'activité prostitutionnelle. Ne pouvant réinscrire la prostitution dans des circuits de la production, l'État libéral la place suivant une logique fonctionnelle dans ceux du profit :

« La prostituée, le client et le souteneur, [...] semblent avoir subrepticement fait passer le plaisir qui ne se dit pas dans l'ordre des choses qui se comptent ; les mots, les gestes, autorisés alors en sourdine, s'y échangent au prix fort<sup>22</sup>. »

Si l'activité prostitutionnelle est ancrée dans la sphère publique, elle n'y est toutefois qu'à moitié. La part publique peut être rattachée à la tolérance à l'égard de l'activité et des personnes en tirant profit (non seulement la prostituée, mais aussi les tenanciers de maisons closes) et par conséquent à sa valeur économique et aux transactions financières. Bien que tolérée, cette activité demeure en revanche cachée (dans les maisons closes) et soumise à un contrôle et à un traitement particulier sanitaire et juridique.

#### *Les XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles – la lutte pour l'égalité des droits*

Lorsque la prostitution tend en revanche à être associée à une forme d'esclavage, sa régulation étatique devient intolérable. Le courant – dit abolitionniste – se pose en adversaire de l'institution de la prostitution, la considérant comme un symbole

20. Selon les termes d'Alain Corbin. Cf. Corbin (Alain), *Les filles de nocé. Misère sexuelle et prostitution aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1978.

21. *Ibid.*

22. Foucault (Michel), *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 2004, p. 11.

de l'oppression des femmes : sa régulation étatique représente une institutionnalisation discriminant les femmes et banalisant leur discrimination. On cherche dès lors à reléguer cette activité à la sphère privée, seul lieu où elle peut être tolérée. Pourtant la sexualité vénale continue de produire des transactions financières servant non seulement au profit particulier de la travailleuse du sexe (et de ses souteneurs), mais également plus indirectement à l'économie et à un État qui n'a plus à la prendre en charge.

### *Les XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles – vers une régulation pragmatique ?*

La régulation actuelle du marché du sexe s'inscrit toujours dans ces mêmes débats : l'activité prostitutionnelle est-elle liée à la sphère privée (car relevant de la gestion individuelle de la sexualité) ou doit-on la traiter comme une affaire publique (puisqu'elle touche aux questions économiques mais aussi aux questions de santé et de sécurité publiques impliquant un contrôle étatique particulier) ? Ce dilemme se traduit dans le traitement spatial du marché du sexe<sup>23</sup>.

Cependant, aux discours moraux et sanitaires toujours présents, d'autres enjeux sont venus s'ajouter. Si la prostitution est associée aujourd'hui à une pluralité de risques dont une part est héritée des siècles passés comme la crainte de propagation de maladies sexuellement transmissibles ou le risque de débauche (non pas vraisemblablement en raison du mélange de classes ou de pratiques sexuelles hors normes, mais parce que la prostitution est liée à un milieu criminogène), une part des problèmes actuels liés à la prostitution est cependant d'un type nouveau : la dénonciation de l'exploitation des femmes travaillant dans le marché du sexe s'accompagne de nos jours de celle du risque de traite de femmes et de migration clandestine. Cette nouvelle problématique est apparue avec la croissance et l'accélération des migrations, en particulier des migrations irrégulières, du fait de l'ouverture des pays de l'Europe de l'Est depuis les années 1990. La diversification que connaît aujourd'hui le marché du sexe, tant en termes de profils des personnes y travaillant (origines géographiques et situation de séjour notamment) qu'au niveau de la pluralité des offres et prestations, fait également émerger de nouvelles dichotomies. Aux produits « acceptables » voire même à la mode de l'industrie du sexe s'oppose le « mauvais » commerce, stigmatisé et marginalisé. Cette dichotomie en traduit une autre concernant les personnes impliquées dans ce marché : mobilité forcée des personnes ou transferts irréguliers des biens dans le premier cas, et mobilité choisie et transferts commerciaux légaux dans le deuxième. Parce que le marché du sexe, et plus particulièrement celui de la prostitution, est représenté comme un lieu de désaffiliation sociale, d'économie clandestine, de criminalité et également de migration illégale, il nécessiterait donc toujours une surveillance particulière, sous peine de miner l'ordre social.

Les anciennes oppositions demeurent ainsi toujours présentes, cristallisant les perspectives morales liées à la sexualité tarifée : concernant les risques pour l'ordre

23. Voir dans ce volume, Chimienti et Földhàzi, « Géographie du marché du sexe : entre dynamiques urbaines, économiques et politiques ».

social qu'engendre sa visibilité mais aussi l'opposition entre féministes libertaires et féministes radicales, sans oublier les enjeux économiques liés à la prostitution. Tantôt perçue comme un marché – et par conséquent un travail – on veut l'insérer dans la sphère publique ; tantôt appréhendée comme une forme de « désaffiliation sociale »<sup>24</sup> et d'esclavage, elle ne saurait être cautionnée par la sphère publique. Quelle que soit la législation choisie, la perspective historique montre que le phénomène perdure, ponctué de nouvelles dichotomies en fonction des changements internes ou externes à ce marché. Se sont ainsi ajoutées dans les débats sur la prostitution de nouvelles problématiques allant au-delà de la perspective purement morale : la dénonciation des inégalités de genre, la prévention des infections sexuellement transmissibles, la lutte contre le crime organisé et la migration clandestine sont devenus les enjeux de la régulation actuelle dans la plupart des pays européens<sup>25</sup>. Le survol des régulations en cours dans les différents pays européens montre combien celle de la prostitution est intimement liée à ces trois phénomènes<sup>26</sup>. Elle révèle aussi qu'aucune solution appropriée n'a été trouvée : ni le système néo-réglementariste de l'Allemagne, ni celui abolitionniste de la Suède ou de la France ne semblent satisfaisants, reflétant les travers des régulations passées, que nous avons évoqués. Face au débat récurrent et aux voies sans issues, il apparaît qu'aucune régulation ne peut représenter une solution idéale et se résoudre par conséquent à adopter la « moins mauvaise possible » : celle qui ne criminalise pas l'activité prostitutionnelle et les personnes ; celle qui ne les condamne pas non plus à demeurer dans ce secteur économique, mais permet des voies de mobilités socio-économiques à l'intérieur et surtout à l'extérieur de ce marché. Enfin, le marché du sexe ne devrait pas représenter l'unique voie possible d'émigrer (légalement ou illégalement) dans les pays de l'Union européenne. Élargir les voies d'émigration pour les personnes, peu ou pas qualifiées, ressortissantes de pays en dehors de l'UE/AELE représenterait certainement une meilleure prévention au risque de traite.

24. Suivant la définition de Robert Castel. Cf. Castel (Robert), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

25. Outshoom (Joyce), *The politics of Prostitution. Women's movements, democratic States and the globalisation of Sex Commerce*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004. L'important débat et le lien rapide qui se noue entre traite des êtres humains et prostitution s'inscrit également dans cette perspective de lutte contre l'accélération des migrations depuis l'ouverture des pays de l'Est de l'Europe et l'augmentation des migrations irrégulières (voir Weitzer, *ibid.*).

26. La lutte pour la prise en compte des inégalités de genre dans les années 1970 a conduit à différentes actions collectives dont certaines ont abouti à la représentation des revendications des travailleuses du sexe dans la sphère publique (cf. Pheterson, *op. cit.*). La prévention du VIH/sida a nécessité de prendre en compte la voix des travailleuses du sexe dans les projets de prévention afin de les rendre efficaces. Cela a permis également de financer, dans les années 1980, différents projet d'aide auprès de cette population, projets dépassant souvent le cadre du VIH/sida (voir notamment Mathieu (Lilian), *Prostitution et sida : sociologie d'une épidémie et de sa prévention*, Paris, L'Harmattan, 2000). Depuis les années 1990, les projets de prévention de traite des êtres humains représentent une autre source importante de financement des associations spécialisées dans le marché du sexe (Weitzer, *ibid.*).